

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté des Communes Bastides de Lomagne à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 120

Présents : 70

Date de convocation : 08/10/2025

Votants : 74

Présents : Monsieur Patrick **DUBOSC**, Président Messieurs Lilian **CASONATO**, Christophe **LABORDE**, Christian **POMIES**, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude **BADY**, Michèle **LAFFITTE**, François **BOYER**, Stéphanie **CORNEILLE**, Véronique **VANCOILLIE**, Emmanuelle **LECOINTE**, Henri **BIASOTTO**, Jean-Louis **BIASOTTO**, Céline **LABORIE-FULCHIC**, Alain **de SCORAILLE**, Daniel **GAUTHE**, Cyril **ROMERO**, Sébastien **DABASSE**, Margaux **DIAZ**, Xavier **ROMEO**, Jean-Pierre **FILOUSE**, Jean-François **BARAYRE**, Nicole **SIMORRE**, Philippe **SURAN**, Gérard **SURAN**, Nathalie **GUISTI**, Robert **LAUZERO**, François **LAPORTE**, Bertrand **GENET**, Simone **VIVES**, Jacques **DIANA**, Françoise **ROUBY**, Florian **PINOS**, Gabrielle **LORENZO**, Solange **POMES**, Valérie **MASSAT**, Patrick **VILLEMUR**, Elisabeth **TERRAIL**, Patrick **PASQUALI**, Chantal **SCHARDT**, Karole **SCHARDT**, Rémy **BRISARD**, René **PERIN**, Louis **TURCHI**, Cécile **CHAMPON**, Benoît **TAICLET**, Michel **FOURREAU**, Jacques **LAGON**, Jean-Luc **SILHERES**, Alain **MOCAU**, Christian **GALLANT**, Guy **LACOURT**, Bernard **BOUSSAROT**, Joël **SPADOT**, Stéphane **LARTIGUE**, Frédérique **DELANNOY**, Monique **MESSEGUE**, Geneviève **BERGE**, Marie-José **SEYCHAL**, Marceau **DORBES**, Jean-Luc **RITOURET**, Jean-Michel **BOINAIS**, Xavier **BEPMALE**, Alain **PINET**, Guy **BAQUE**, Nathalie **CASTERA**, Bernadette **DUMOUCHE**, Jérôme **BRUN**, Josette **PONS**, Gilles **LARROQUE**, Magali **DELPRAT**

Excusés avec pouvoir : Monsieur Guy **MANTOVANI**, Vice-Président, Mesdames et Messieurs Albéric **GHISLENI**, Camille **LAMIAUX**, Marie-Thérèse **HORGUEDEBAT**

Absents excusés : Madame Françoise **FAISSAT**, Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs Pascaline **TURSCH**, Nicolas **FERRER**, Emilie **LUNARDI**, Philippe **MONTEIL**, Mickaël **NEAU**, Isabelle **BERAUT**, Gérard **PAUL**, Martine **ROQUIGNY**, Katherine **GEISSMANN**, Valérie **BERNABEU**, Sébastien **GARGES**, Piedad **BERNARD**, Frédéric **VERGE**, Serge **DIANA**

Absents : Mesdames et Messieurs Henri **GARCIA**, Jean-Jacques **BALMISSE**, David **LAPORTE**, Isabelle **DEVISME**, Jean-Louis **BERARD**, Thierry **IDRAC**, Thierry **BONNECAZE**, Ghislain **FAURE**, Fabienne **BOUE**, René **GABORIT**, Pascale **TERRASSON-RIVOLIER**, Jean-Paul **TARTAS**, Eric **ARIES**, Florian **DUPOUX**, Thierry **BARIOL**, Sophie **HERNANDEZ**, Eric **SANVICENTE**, Guillaume **ROUX**, Muriel **GOULM**, Marion **DEMBLANS**, Fabien **LECHES**, Raymond **LABORDE**, Julien **LASSERRE**, Anne-Marie **DELAYE**, Mickaël **LONCKE**, Eric **CAUBET**, Serge **CETTOLO**, Eric **MARGONTIER**, Claude **CAPERAN**, Georges **ZAMPARUTTI**, Anne **LABAT**

Monsieur Christian POMIES est nommé secrétaire de séance

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 2) Décision modificative n°1
- 3) Créances minimales
- 4) Tableau des emplois
- 5) Modification des statuts
- 6) Délibération Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

-
- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 mars 2025

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de séance du 12 mars 2025 au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité

I. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024 est présenté sous forme de diaporama. Il a été rédigé à partir de la matrice des coûts 2024 validée par l'ADEME.

Le Comité Syndical donne acte de cette présentation.

II. Décision modificative

Le logiciel de gestion des immobilisations a généré une écriture négative de -1 224.55 € au compte 21828 sur une cession de 2024 (vente remorque).

Lors de l'élaboration du BP2025, cette écriture négative n'a pas été relevée. Aussi, le montant des recettes d'investissement prévu à l'article 281828 s'élève à 169 757.99 € auxquels il convient d'ajouter la somme de 1 224.55 € qui a été déduite par erreur, soit 170 982.54€. L'erreur se retrouve également en dépenses de fonctionnement à l'article 6811 (dotations aux amortissements) qui a été prévu pour un montant de 374 643.50 € alors qu'il doit être de 375 868.05 €

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Article	Objet des dépenses	Montant de l'augmentation	Article	Objet des recettes	Montant de l'augmentation
6811	Dotations aux amortissements	1 224.55 €	74751	GFP de rattachement	1 224.55 €
totaux		1 224.55 €			1 224.55 €
Dépenses d'investissement			Recettes D'investissement		
21828	Autre matériel de transport	1 224.55 €	281828	Autre matériel de transport	1 224.55 €
Totaux		1 224.55 €			1 224.55 €

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

III. Créances minimales

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le comptable public n'est pas parvenu à recouvrer certaines créances minimales, inférieures au seuil de poursuite (voir état en annexe) de l'année 2023, pour la somme de 1.13 € et demande en conséquence l'admission en non-valeurs de cette créance.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

IV. Tableau des emplois

Monsieur le Président expose que pour tenir compte des avancements de grade 2025 et d'un départ définitif (non remplacé), le tableau des emplois doit être modifié de la façon suivante :

Emplois	effectifs	Durée hebdo	Fonctions	Grades
Directeur Technique	1	35 H	Responsabilité du matériel et du personnel, organisation du travail	Agent de Maîtrise principal
Directrice administrative, financière et juridique	1	35 H	Responsable du secrétariat, de l'administratif, du juridique, de la comptabilité et des finances	Attaché
Adjoint administratif principal	1	35 H	secrétariat et comptabilité	Adjoint administratif principal
Adjoint technique Principal	12	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique Principal
Adjoint technique	3	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique

soit 18 agents à temps complet

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

V. Modification des statuts

En raison des difficultés à obtenir le quorum lors des réunions de l'assemblée délibérante et du fait que le siège social du SICTOM EST soit toujours situé à la Mairie de Mauvezin, Monsieur le Président propose de modifier les statuts de la façon suivante avec effet au prochain renouvellement de l'assemblée :

- Représentation : chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant (nommé par l'EPCI : communauté de communes ou communauté d'agglomération)
- Siège social : le siège social du SICTOM EST est sis : route de Gimont 32120 MAUVEZIN.

Les communautés de communes (3CAG, CCBL et CCGT) et d'agglomération (CAGACG) devront se prononcer dans les 3 mois.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

VI. Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

TRIGONE, en tant que syndicat mixte départemental de traitement, s'est proposé de fédérer les actions de ses huit adhérents en matière de prévention, en réalisant un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le Plan Régional impose un objectif de -16% de production de DMA d'ici à 2031 par rapport à 2010, soit un ratio de 496kg/hab/an.

A travers le plan local de prévention, les collectivités membres de TRIGONE ont travaillé ensemble pour tendre vers cet objectif en définissant des objectifs de réduction sur chaque territoire.

L'objectif retenu est double : réduire la production de déchets avec une politique de prévention ciblée et minimiser l'externalisation du traitement des déchets ultimes, à laquelle TRIGONE devra recourir dès 2026 avec la fermeture du centre d'enfouissement du Houga.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation de soumettre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés au vote, Monsieur le Président le soumet à l'assemblée.

Le Comité Syndical donne son accord :

- 72 pous
- 2 abstentions

VII. Informations diverses

- Marché garage

- **Lot 1 (VRD)** [4 réponses] a été attribué à la **SAS CARRERE** pour un montant de **99 386 € HT** – enveloppe prévisionnelle de 100 000 € HT
1 avenant a été signé pour augmenter la capacité de la cuve de récupération des eaux pluviales pour **2 800 € HT**. Il a été installé une cuve de 15m3 au lieu de 10m3 initialement prévue
- **Lot 2 (Gros œuvre)** [2 réponses] a été attribué à l'entreprise **MONTIES, après négociation, pour un montant de 128 720 € HT** – enveloppe prévisionnelle de 124 000 € HT
- **Lot 3 (ossature bois/charpente)** a été attribué à **COMPAS** (1 seule réponse) pour **189 700 € HT** – enveloppe prévisionnelle de 191 000 € HT
- **Lot 4 (électricité)** [4 réponses] a été attribué à l'entreprise **ROUILLES** pour un montant de **6 132 € HT** – enveloppe prévisionnelle de 10 000 € HT

- Marché électricité

Suite au marché lancé par un groupement de Syndicats Départementaux d'Energie, le marché a été attribué pour **3 ans à ENGIE** (du 01/01/2026 au 31/12/2028)

Au prix de c€/kWh de 7,849 hors taxes et TURPE.

Actuellement contrat EDF (qui se termine le 31/12/2025) 21,827 c€/kWh

- Marché gasoil

A été attribué à PETRAM – 0.030 € (4 réponses) – le mieux disant était PECHAVY mais avec des délais de livraison plus longs.

- Emprunt garages

Seule la Caisse d'Epargne a fait une proposition : 200 000 € sur 10 ans à 3.61%.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 heures 45.

Le Président,

Patrick DUBOSC



Le secrétaire de séance,

Christian POMIES